



Cour d'appel du Québec

Québec et Montréal, le 27 avril 2023

Association professionnelle des sténographes officiels du Québec

445, boulevard St-Laurent

Montréal (QC)

H2Y 3T8

info@apsoq.ca

OBJET : *Reconnaissance optique de caractères dans les transcriptions sténographiques déposées à la Cour d'appel*

Madame, Monsieur,

Comme il incombe aux greffiers des appels d'assurer l'application des règlements de procédure de la Cour d'appel, nous communiquons aujourd'hui avec vous pour porter à votre attention la difficulté suivante.

Il a été constaté que certains sténographes ajoutent des espaces entre les lettres d'un même mot. Cette méthode de faire entraîne un problème en ce qui concerne l'exigence de la reconnaissance optique de caractères prévue dans la [directive de la juge en chef intitulée « Règles à suivre relativement à la confection de la version PDF des actes de procédure, mémoires, exposés, cahiers de sources ou de tout autre document »](#). Cette directive prévoit que toutes les pages d'un document doivent être « consultables », ce qui signifie que la recherche par mots-clés est possible à l'aide de la fonction de recherche du logiciel de gestion des fichiers PDF. Or, lorsqu'il y a des espaces entre les lettres d'un même mot, la recherche par mots-clés est impossible.

Par la présente, nous souhaitons vous aviser formellement que tout document qui n'est pas conforme aux directives de la Cour d'appel, notamment lorsque la transcription sténographique ne permet pas aisément la reconnaissance optique de caractères, sera refusé.

Dans les circonstances, nous faisons appel à votre collaboration pour transmettre la présente à vos membres afin d'en assurer la publicité. À la même fin, nous acheminons une copie à l'Association des compagnies de confection de documents juridiques, aux directions générales des services judiciaires du ministère de la Justice et au Comité sur la sténographie du Barreau du Québec. Nous veillerons également à publier cet avis sur le site Web de la Cour d'appel.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Bertrand Gervais, avocat
Greffier des appels à Montréal

Pierre-Olivier Lacroix, avocat
Greffier des appels à Québec

c.c. Association des compagnies de confection de documents juridiques
M^e Philippe Laurin, directeur général des services judiciaires de la Métropole
M^e Katherine Morissette, directrice générale des services judiciaires de la Capitale-Nationale et des régions
M^e Magali Fournier, présidente du Comité sur la sténographie du Barreau du Québec